

Les sociétés Fiscalité & Territoire et Economie & Territoire s'unissent pour devenir « Solutions & Territoire » au 1er septembre 2023 !

Article publié le 28/07/2023 sur mon-territoire.fr

Source: [Groupe Mon Territoire](#)

A partir du 1er septembre 2023, les sociétés Fiscalité & Territoire et Economie & Territoire vont s'unir pour ne faire plus qu'une et devenir « Solutions & Territoire », une alliance qui a vocation à améliorer les outils et leurs fonctionnalités grâce à la transversalité de leur utilisation. Ce rapprochement stratégique est le résultat de 14 années d'évolution avec le développement permanent de nouveaux outils, de nouvelles fonctionnalités et la constitution d'une équipe d'experts pluridisciplinaires qui accompagne au quotidien, les collectivités.

La naissance de Solutions & Territoire représente une avancée significative dans notre volonté de combiner nos forces pour offrir aux collectivités, des solutions toujours plus performantes et adaptées aux besoins dans les domaines de la fiscalité, de l'économie et de l'aménagement.



A partir du 1^{er} Septembre 2023, Fiscalité & Territoire et Economie & Territoire s'unissent pour devenir Solutions & Territoire

Nos observatoires territoriaux, l'Atelier Fiscal et l'Atelier Économique seront désormais intégrés au sein d'une suite de logiciels métiers interconnectés à destination des acteurs territoriaux via une console de supervision commune.

Avec cette évolution, Solutions & Territoire vous offrira aux utilisatrice et aux utilisateurs, un environnement plus sécurisé qui favorisera une meilleure circulation de l'information entre les acteurs de chaque territoire. L'accès aux données stratégiques est nécessaire pour la prise de décision et pour la réalisation de vos projets de territoire.

Solutions & Territoire prendra effet au 1er septembre 2023.

Nous tenions à vous informer des changements qui interviendront suite à la fusion des sociétés Fiscalité & Territoire et Économie & Territoire : Aucun changement majeur pour vous en tant que client.

Ce qui ne change pas :

- Nos équipes : Vos interlocuteurs restent les mêmes.
- L'interface : L'interface et les fonctionnalités sont identiques.
- Les accès : Vos identifiants pour accéder à la plateforme sont inchangés.



• Les abonnements : Les abonnements restent équivalents. À partir du 1er septembre 2023, Solutions & Territoire se substituera automatiquement aux droits et obligations des sociétés Fiscalité & Territoire et Économie & Territoire. Ainsi, la nouvelle entité reprendra la totalité des contrats et marchés en cours liés à l'Atelier Fiscal et l'Atelier Économique. Les modalités resteront de fait inchangés, à l'exception des nouvelles coordonnées bancaires.

Ce qui change :

- Le nom : Fiscalité & Territoire et Economie & Territoire deviennent Solutions & Territoire qui intègre à la fois l'Atelier Fiscal et l'Atelier Économique, dont les noms des ateliers resteront inchangés.
- L'accès et la mise à jour des données : Il sera possible d'avoir accès à des données croisées entre la fiscalité et l'économie en fonction des habilitations. La modification d'une donnée sera mise à jour simultanément sur l'Atelier Fiscal et l'Atelier Économique.
- Nos adresses électroniques : Elles seront modifiées prochainement. Une nouvelle adresse est déjà à votre disposition (contact@solutions-territoire.fr) et un système de redirection a été mis en place afin que les adresses dont vous disposez continuent de fonctionner.
- Le site internet et les réseaux sociaux : Nous procéderons progressivement dans les prochains mois à la refonte de notre site Internet et de nos pages LinkedIn.
- Les coordonnées bancaires : Merci de bien vouloir procéder au changement du nom du compte tiers pour vos abonnements à l'Atelier Fiscal comme à l'Atelier Economique (dès à présent).

À noter que le numéro SIRET de Solutions & Territoire reste le même que celui de Fiscalité & Territoire: 511 022 394 00049.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions concernant cette nouvelle organisation : contact@solutions-territoire.fr

